



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne) » tenue le jeudi 5 novembre 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*signé*) Inga Rhonda **King**



Annexe I**Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis mon dernier exposé, le 5 octobre (voir S/PV.8764), le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. À ce jour, le Bureau des affaires de désarmement n'a reçu aucune information supplémentaire de la Mission permanente de la République arabe syrienne concernant les questions liées à la résolution 2118 (2013) pour la période à l'examen.

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de réduire la capacité du Secrétariat à se déployer en République arabe syrienne. Néanmoins, dans le cadre de son mandat, le Secrétariat technique poursuit les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale que la République arabe syrienne a transmise à l'OIAC. À cet égard, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations qui se sont rendus à Damas du 22 septembre au 3 octobre pour mener la vingt-troisième série de consultations avec les autorités nationales syriennes, en dépit de la pandémie de COVID-19 et d'autres difficultés logistiques et de sécurité. Au cours de ce déploiement, l'Équipe d'évaluation des déclarations a recueilli de nouveaux échantillons pour remplacer ceux qui avaient été prélevés lors de son déploiement précédent, et a abordé l'état actuel de toutes les questions en suspens. Les résultats de ces activités seront communiqués en temps utile au Conseil exécutif de l'OIAC.

À ce stade, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat estime que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Je tiens à rappeler aux membres du Conseil que les efforts pour régler ces questions en suspens se poursuivent depuis 2014. Comme cela a été indiqué à maintes reprises, la communauté internationale ne pourra pas être convaincue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien tant que ces questions n'auront pas été réglées.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC prévoit toujours de mener en 2020 deux séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya. La conduite d'autres inspections de ces installations dépendra cependant de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2 qui a été faite au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du CERS à Barzé, en 2018, je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

Je note que la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit ses échanges avec le Gouvernement syrien et les autres États parties à la Convention sur les armes chimiques s'agissant de divers incidents. Des déploiements supplémentaires de la mission dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, le 1^{er} octobre 2020, le Secrétariat technique de l'OIAC a publié le « Rapport de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie sur l'incident relatif à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Saraqeb (République arabe syrienne), le 1^{er} août 2016 », qui concluait que l'analyse de toutes les données disponibles obtenues jusqu'à la publication du rapport ne lui avait pas permis d'établir si des produits chimiques avaient été utilisés ou non comme arme lors de cet incident.

Le Secrétariat technique de l'OIAC a également publié le « Rapport de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie sur l'incident survenu à Alep (République arabe syrienne), le 24 novembre 2018 ». D'après le rapport de la mission, toutes les données obtenues et analysées, le résumé des entretiens et les résultats des analyses de laboratoire ne lui avaient pas permis d'établir si des produits chimiques avaient été utilisés ou non comme arme lors de cet incident. Le texte des deux rapports a été communiqué aux membres du Conseil de sécurité dans le document publié sous la cote S/2020/1082.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu en République arabe syrienne et publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

Je profite de cette occasion pour manifester une nouvelle fois mon plein appui aux travaux de l'OIAC, dont l'intégrité, le professionnalisme, l'impartialité, l'objectivité et l'indépendance ne sont plus à prouver.

Le 14 octobre 2020, le Directeur général de l'OIAC a présenté au Conseil un rapport intitulé « Mise en œuvre de la décision EC-94/DEC.2 pour contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne ». Le rapport indique que la République arabe syrienne n'a pas mené à bien les mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision, dans le délai de 90 jours prescrit. Le texte du rapport a été transmis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale dans le document publié sous la cote A/75/536-S/2020/1033, conformément au paragraphe 12 de la décision susmentionnée du Conseil exécutif de l'OIAC.

On ne saurait trop le marteler : rien ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, et dans quelques circonstances que ce soit. Rien ne peut excuser un acte inexcusable. Ceux qui ont employé des armes chimiques devront être identifiés et répondre de leurs actes. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question.

Annexe II

Déclaration de M. Mathias Bogaert, Coordonnateur politique à la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est une fois de plus saisi de la question de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Contrairement à ce que certaines délégations pourraient laisser croire, cette réunion régulière n'a rien perdu de sa pertinence et de sa nécessité. La résolution 2118 (2013), sur l'emploi d'armes chimiques par la Syrie, a été adoptée par le Conseil il y a sept ans, en 2013. Mais à ce jour, la Syrie n'a pas pris les mesures nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). C'est également la conclusion à laquelle est parvenu le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans sa décision de juillet intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne ».

En tant que communauté internationale, nous ne pouvons accepter ce manque de progrès.

La Syrie est devenue membre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) en 2013, après que le régime eut utilisé des matières chimiques comme armes pour commettre plusieurs attaques aveugles, causant une immense souffrance et faisant des victimes parmi sa population.

Pour garantir un avenir sans armes chimiques, nous avons la responsabilité de protéger et de défendre les normes et les règles auxquelles nous avons tous adhéré, qui sont consacrées par la Convention sur les armes chimiques. La CIAC, la norme mondiale en matière de lutte contre les armes chimiques, est non seulement un accord juridique mais également une déclaration morale concernant la dignité de l'humanité. Si nous ne réagissons pas lorsque nos propres règles et nos valeurs fondamentales sont violées, nous ouvrons la porte à la récurrence de l'emploi d'armes chimiques.

En conséquence, l'OIAC a entrepris tous les efforts possibles pour collaborer avec les autorités syriennes, de manière indépendante, professionnelle et factuelle, pour les aider à prendre les mesures nécessaires pour appliquer la CIAC et la résolution 2118 (2013).

Une mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU a été créée en octobre 2013. Une mission d'établissement des faits a été créée en 2014 pour établir les faits concernant l'utilisation présumée de matières chimiques toxiques. Toujours en 2014, une équipe d'évaluation des déclarations a été créée afin de collaborer avec les autorités syriennes pour remédier aux lacunes et incohérences constatées.

Toutefois, comme cela a déjà été dit et confirmé aujourd'hui dans l'exposé, les progrès accomplis sont beaucoup trop limités en raison du manque de coopération des autorités syriennes. À ce jour, la déclaration présentée par la Syrie concernant ses armes chimiques reste incomplète. Cela laisse envisager la possibilité inacceptable que la Syrie conserve des stocks d'agents chimiques, qui peuvent dès lors être de nouveau utilisés contre la population syrienne. Comme l'a déjà dit le Directeur général Arias,

« la nature et l'ampleur exactes des activités de recherche-développement d'armes chimiques restent incertaines. Les résultats des analyses d'échantillons prélevés par l'[Équipe d'évaluation des déclarations] sont révélateurs d'activités non déclarées, notamment des agents de guerre chimiques non déclarés et des activités relatives aux armes chimiques non déclarées. »

La mission d'établissement des faits de l'OIAC a conclu que des armes chimiques avaient été utilisées, ou vraisemblablement utilisées, au moins 18 fois. Le rapport précédent de l'Équipe d'enquête et d'identification a conclu que les Forces aériennes arabes syriennes devaient répondre de l'emploi d'armes chimiques en mars 2017. Ce dernier rapport confirme la tendance générale et nous rappelle pourquoi il est absolument essentiel que toutes les questions en suspens soient clarifiées, sans que subsiste le moindre doute.

La Syrie ne coopère pas avec l'OIAC et ne permet pas à l'Équipe de pénétrer sur son territoire.

Compte tenu de ce que j'ai mentionné, on ne peut que parvenir à la conclusion que cette question reste extrêmement importante pour la paix et la sécurité internationales, et donc pour le Conseil. Par ailleurs, nous comptons sur les délibérations qui doivent se tenir à l'occasion de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties, début décembre, pour prendre les mesures nécessaires face au non-respect de la CIAC et des décisions de la Conférence.

Au-delà des mesures prises par l'OIAC, les auteurs de ces crimes doivent rendre des comptes. Seule la justice peut empêcher la réapparition des armes chimiques. Nous avons la responsabilité commune d'appuyer toutes les procédures et tous les organes qui contribuent à ces efforts, notamment le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ou la Cour pénale internationale.

Enfin, nous déplorons les tentatives récentes de désinformation et de polarisation des délibérations du Conseil de sécurité. Le Conseil doit se concentrer sur le fond du problème en question, à savoir le refus par la Syrie de respecter ses obligations.

Annexe III**Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé. Je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, toutes les parties doivent encourager l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à entretenir une communication et une coopération de qualité avec le Gouvernement syrien. Selon le dernier rapport de l'OIAC, entre le 22 septembre et le 3 octobre, le Gouvernement syrien a organisé le vingt-troisième cycle de consultations techniques avec le Secrétariat technique, durant lesquelles toutes les questions relatives à la déclaration initiale ont été abordées. Avant cela, le Gouvernement syrien avait également fourni des informations supplémentaires concernant certaines questions en suspens.

Dans son rapport mensuel au Conseil exécutif, la Syrie a indiqué sa volonté de maintenir les contacts et la coopération avec le Secrétariat technique. La partie syrienne a réitéré que la Syrie collaborerait avec le Secrétariat technique afin de régler les questions en suspens sur la base d'une approche professionnelle et transparente. Ces faits et l'approche constructive de la Syrie méritent d'être reconnus. La Chine appelle la communauté internationale à analyser objectivement les efforts de la Syrie et espère que le Secrétariat technique répondra à la demande de la Syrie de manière professionnelle et transparente.

Deuxièmement, les délibérations sur la question des armes chimiques syriennes doivent respecter les faits et la science et ne doivent pas être basées sur la présomption de culpabilité. La Chine appuie la conduite par l'OIAC d'enquêtes approfondies, objectives et justes sur les incidents concernés, comme l'exige la CIAC, afin de tirer des conclusions qui résisteront à l'épreuve de la science et de l'histoire, en se basant sur des preuves solides.

Depuis quelque temps, un certain nombre d'experts indépendants posent des questions sur le rapport de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques. Ces questions sont purement techniques, et j'espère que l'OIAC leur consacra l'attention voulue et fournira des réponses professionnelles, basées sur la science et convaincantes. Compte tenu des nombreux points sujets à caution, la Chine s'oppose à toute conclusion prématurée et à l'adoption de mesures hâtives. Non seulement une telle approche porterait préjudice à l'application de la résolution 2118 (2013), mais elle minerait la confiance entre les parties syriennes et compromettrait le règlement politique de la question syrienne.

Troisièmement, les délibérations sur la question des armes chimiques syriennes doivent être ouvertes, transparentes et inclusives afin d'éviter toute politisation. Le mois dernier, en raison des objections de certains membres, le Conseil n'a pas invité l'ancien Directeur général de l'OIAC, M. Bustani, à présenter un exposé (voir S/PV.8764). Ce qui est vraiment décevant. Ce jour-là, certains membres ont argué que M. Bustani avait quitté l'OIAC il y a plusieurs années, qu'il ne connaissait pas le dossier des armes chimiques syriennes et que si quelqu'un devait être invité, ce devait être le Directeur général en exercice, M. Arias.

Ce que nous avons du mal à comprendre, c'est pourquoi ces mêmes membres s'opposent maintenant à ce que l'on invite M. Arias à participer en tant qu'intervenant à la visioconférence du Conseil organisée ce mois. Nous appelons les membres concernés à se montrer cohérents, à s'abstenir d'avoir deux poids, deux mesures ou d'imposer leurs positions aux autres, et à adopter une attitude ouverte et inclusive à l'égard des vues divergentes exprimées durant les délibérations du Conseil.

L'Équipe d'enquête et d'identification est embourbée dans la controverse depuis sa création. La prétendue décision exigeant du Gouvernement syrien qu'il règle toutes les questions en suspens dans un délai fixé n'a pas reçu un appui unanime. Toutes les parties doivent adopter une approche responsable et intensifier le dialogue et la concertation afin de parvenir à un consensus au lieu d'approfondir les divisions, voire d'utiliser l'OIAC comme un outil politique pour réprimer ou cibler le Gouvernement d'un pays.

La Chine exhorte le Directeur général de l'OIAC et le Secrétariat technique à faciliter le renforcement du dialogue et de la concertation entre les États parties et à maintenir la tradition de décisions basées sur le consensus. Un seul vote, lorsque les parties restent divisées, intensifiera l'antagonisme entre les États parties, assombrira l'atmosphère de coopération et compromettra l'autorité et les intérêts à long terme de l'OIAC.

En outre, dans sa déclaration tout à l'heure, le représentant des États-Unis a porté des accusations infondées contre la Chine, ce qui est totalement inacceptable. Le représentant des États-Unis a utilisé le terme « pays responsables » à plusieurs reprises dans sa déclaration. C'est un très bon terme. Nous espérons que les États-Unis réfléchiront à leurs actes et à leurs paroles sur la scène internationale depuis un certain temps avant d'utiliser ce terme, et qu'ils se demanderont s'ils sont un pays responsable. Je pense que le monde peut le voir clairement et peut juger par lui-même. Avant que leur représentant n'utilise à nouveau le terme « pays responsables », les États-Unis doivent cesser de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, de politiser la question des armes chimiques en Syrie et de provoquer des conflits et des affrontements au Moyen-Orient.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la Chine continuera à jouer un rôle constructif dans le dossier des armes chimiques syriennes.

Annexe IV**Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous voudrions remercier M^{me} Nakamitsu de son exposé de cet après-midi. Tout d'abord, nous voudrions rappeler que peu de temps après l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques et l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a confirmé la destruction des stocks et des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarés par la République arabe syrienne.

Toutefois, malgré ce succès historique, des allégations d'emploi d'armes chimiques ont été faites à plusieurs reprises et plusieurs rapports de différentes équipes d'enquête de l'OIAC ont confirmé que certains de ces incidents avaient effectivement eu lieu, et ont fourni des preuves convaincantes concernant les produits chimiques qui ont été utilisés et la manière dont les attaques ont été perpétrées. Cela nous amène donc à la conclusion qu'il y a encore des stocks de produits chimiques toxiques, notamment du sarin et du chlore, sur le territoire syrien.

À cet égard, la République dominicaine continue d'appeler la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC en vue de trouver une solution tangible aux questions qui sont en suspens depuis longtemps, notamment celles concernant sa déclaration initiale.

En outre, nous croyons savoir que tous les États parties à la Convention sont tenus de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris et de se conformer aux décisions des organes qui les régissent, notamment la Conférence des États parties et le Conseil exécutif.

À cet égard, nous regrettons que la République arabe syrienne n'ait mené à bien aucune des mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif du 9 juillet, qui se fonde sur les conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification. Par conséquent, nous continuons à encourager les autorités syriennes à solliciter l'assistance nécessaire au Secrétariat technique de l'OIAC en vue de garantir le plein respect de la Convention.

Par ailleurs, nous prenons note de la vingt-troisième série de consultations entre les autorités syriennes et l'Équipe d'évaluation des déclarations qui a eu lieu récemment à Damas, et nous espérons que ces consultations se poursuivront et aboutiront à des résultats permettant de faire véritablement avancer ce dossier.

En outre, nous prenons note des rapports publiés récemment par la mission d'établissement des faits sur les incidents relatifs à des allégations d'emploi d'armes chimiques à Saraqeb en 2016 et à Alep en 2018, qui ont conclu que les informations examinées n'avaient pas permis d'établir si des produits chimiques avaient été utilisés ou non comme arme lors de ces incidents.

Nous réaffirmons que nous avons pleinement confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité des travaux et des conclusions de la mission d'établissement des faits, et nous voudrions saisir cette occasion pour exhorter les États Membres à fournir les informations nécessaires pour faciliter les différentes enquêtes en cours.

La République dominicaine réitère sa position ferme et fondée sur des principes et condamne l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Leur emploi est injustifiable et constitue une violation flagrante du droit international et de la Convention. Par ailleurs, il s'agit incontestablement d'une

menace pour la paix et la sécurité internationales, et par conséquent, la prévention de l'emploi de ces armes est une responsabilité qui incombe non seulement à la République arabe syrienne, mais également à la communauté internationale. Nous exhortons donc tous les États Membres à apporter leur plein appui et leur coopération à cet égard et à s'acquitter de leurs engagements, conformément à la Convention et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Notre objectif collectif fondamental doit être de prévenir l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes, de détruire complètement leurs stocks, d'identifier les auteurs de ces actes commis en violation du droit international et de les amener à en répondre.

Annexe V**Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé.

Il reste en effet difficile de réaliser des progrès dans ce dossier. Le quatre-vingt-cinquième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) indique une fois de plus qu'il reste des questions en suspens concernant la déclaration d'armes chimiques soumise par la Syrie. L'évaluation du Secrétariat technique de l'OIAC est claire : la déclaration soumise par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC et à la résolution 2118 (2013).

Comme nous l'avons déjà souligné, il ne s'agit pas seulement d'une question technique ou théorique, mais cela indique plutôt que la Syrie n'a pas déclaré et détruit toutes ses armes chimiques et les installations de fabrication de ces armes et qu'elle représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales.

En outre, le rapport mensuel du Directeur général nous apprend que la République arabe syrienne n'a pas mené à bien les mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif du 9 juillet dans les délais fixés. Nous croyons également comprendre que ce pays n'a fait aucun effort pour coopérer avec l'OIAC ou même répondre à son offre d'assistance.

Une absence totale de coopération avec l'OIAC doit avoir des conséquences, et des mesures appropriées doivent être prises à cet égard lors de la Conférence des États parties à la fin de ce mois.

En ce qui concerne les travaux de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie, nous prenons note des récents rapports concernant les incidents survenus à Saraqeb et à Alep. Nous saluons le professionnalisme et le caractère exhaustif des enquêtes menées par la mission d'établissement des faits en Syrie et leurs résultats fondés sur des données probantes.

Nous restons vivement préoccupés par l'impunité. Il est impératif de garantir le respect du principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité pour chaque cas d'emploi d'armes chimiques. Nous devons aux victimes de traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux. Le respect du principe de responsabilité est également essentiel pour préserver la norme mondiale contre l'utilisation des armes chimiques.

Regardons les choses en face : l'interdiction mondiale des armes chimiques est menacée. Ces dernières années, nous avons été témoins de l'emploi tragique d'armes chimiques en plusieurs endroits. Le 6 octobre, l'OIAC a confirmé que la substance utilisée pour empoisonner le chef de l'opposition russe Alexei Navalny était un agent chimique neurotoxique du groupe Novitchok. Nous appelons de nouveau la Russie à mener une enquête approfondie et en toute transparence sur ce crime, en gardant à l'esprit les engagements qu'elle a pris au titre de la Convention sur les armes chimiques.

La communauté internationale ne doit pas tolérer l'emploi d'armes chimiques et les menaces qu'elles font peser sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'Estonie appuie le régime de sanctions autonome de l'Union européenne, conçu spécialement pour lutter contre la prolifération des armes chimiques. Nous espérons que le Conseil de sécurité ne gardera pas le silence et qu'il prendra plutôt des mesures face au non-respect de ses résolutions.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé. Comme c'est le cas chaque mois, depuis bien trop longtemps, nous constatons à nouveau l'absence totale de coopération du régime syrien.

Je souhaite souligner trois points.

Premièrement, le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) avait demandé à la Syrie, au mois de juillet dernier, de se conformer à ses obligations et lui avait donné 90 jours pour redresser la situation. Le Directeur général de l'OIAC nous a donc transmis un rapport, il y a quelques jours, qui fait le point sur la mise en œuvre de cette décision (voir S/2020/1033, annexe). Le rapport tient en deux pages et sa conclusion est limpide : aucun, et j'insiste, aucun, progrès n'a été effectué. Cela doit nous interpellier. Nous espérons que la Conférence des États parties qui s'ouvrira le 30 novembre à La Haye en tirera pleinement les leçons.

En 2013, le régime syrien s'était engagé à coopérer en transparence et de bonne foi avec l'OIAC. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas tenu parole. Sept ans après la résolution 2118 (2013), nous ne connaissons toujours pas l'état des stocks chimiques syriens.

Deuxièmement, je tiens à rappeler que l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime contre son propre peuple n'est malheureusement plus à démontrer. En avril dernier, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a publié, au terme d'une investigation rigoureuse, un rapport accablant qui établit que des attaques à l'arme chimique ont été menées à Latamné en mars 2017 par des unités de l'armée de l'air du régime.

Dans ce contexte, je souhaite insister sur le professionnalisme et l'impartialité de l'OIAC et condamner toutes les tentatives de ceux qui cherchent à jeter le discrédit sur cette organisation si importante pour notre sécurité collective.

Enfin, je veux souligner que l'emploi d'armes chimiques, quels que soient le lieu, la période et l'auteur et quelles que soient les circonstances, est inacceptable et constitue un crime qui menace l'humanité tout entière. La réémergence des armes chimiques figure parmi les plus graves menaces dont nous ayons à traiter au sein du Conseil. Celui-ci l'a rappelé dans des termes clairs par sa déclaration présidentielle de novembre 2019.

Ainsi que l'a rappelé le Président Macron le 21 septembre dernier, « des tabous que l'on pensait inviolables sont levés ». Aucune impunité à cet égard ne peut être tolérée. C'est pourquoi la France porte depuis 2018, avec 40 autres pays et l'Union européenne, le partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Restaurer la crédibilité du régime d'interdiction, c'est aussi l'une des conditions d'une paix juste et durable en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015).

Annexe VII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je ne peux pas m'empêcher de commencer par les horribles bombardements qu'a menés hier le régime syrien sur les villages de la région d'Edleb. Huit civils ont été tués et 13 autres blessés. M. Mark Cutts, Coordonnateur régional adjoint des secours humanitaires des Nations Unies pour la crise en Syrie, a déclaré :

« La violence actuelle aggrave une situation déjà désastreuse sur le terrain à Edleb, où des millions de civils ont toujours un besoin urgent d'une aide vitale. La COVID-19 continue de se propager dans les camps surpeuplés, les pluies ont recommencé et les températures hivernales glaciales vont bientôt s'installer ».

L'organisation non gouvernementale Save the Children a rapporté qu'une fille, âgée de 4 ans, est morte sur le chemin de l'école dans la ville d'Ariha, au sud d'Edleb. Deux autres enfants ont été tués à Kafraya et un quatrième, un garçon de 10 ans, dans la ville d'Edleb. Des dizaines d'autres personnes ont été blessées. Une école primaire à Kafraya, gérée par un partenaire de Save the Children, a été touchée par des bombardements et des éclats d'obus alors qu'environ 150 enfants se trouvaient dans leurs salles de classe. En conséquence, Save the Children a suspendu ses activités dans deux centres de vaccination qu'elle soutient à Edleb. De ce fait, l'administration de vaccins aux enfants sera impactée, ce qui nécessitera davantage d'efforts pour assurer le suivi des enfants qui avaient des rendez-vous. Les centres fournissent un soutien à la vaccination de 500 enfants chaque mois.

Le régime syrien porte la responsabilité d'une autre tuerie de civils. Les partisans du régime portent également une lourde responsabilité. Au lieu de contenir le régime et de l'empêcher de tuer ses propres civils, l'Iran et la Russie continuent de les laisser faire. En empêchant l'ouverture des points de passage humanitaires, la Russie et la Chine aggravent encore une situation déjà désastreuse.

Je voudrais revenir sur l'intervention de la Fédération de Russie. Quand j'ai écouté, je me suis dit que je n'étais pas dans la bonne salle de cinéma ici. Il n'y a pas de crise de confiance au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Comme le Conseil de sécurité vient de l'entendre, les orateurs se succèdent pour dire leur soutien à l'OIAC et son travail. L'OIAC jouit de la pleine confiance de la communauté internationale, à l'exception de la Russie et de ses amis. C'est la Russie qui mine la crédibilité de l'OIAC en protégeant continuellement le régime d'Al-Assad. Je n'ai pas entendu un seul mot de regret de la part de l'Ambassadeur russe pour les milliers de personnes que le régime d'Al-Assad a tuées avec des armes chimiques. Personne ne doute qu'Al-Assad en est responsable. La Russie continue de protéger Al-Assad et tente de continuer à saper l'OIAC.

J'ai déjà mentionné ici, et je le souligne à nouveau, que la Russie a été prise en flagrant délit en 2018 lorsqu'elle a lancé une cyberattaque contre l'OIAC. Je pense que la Fédération de Russie devrait avoir une conversation sérieuse avec son représentant à la Première Commission, car mon adjoint était à la Première Commission et a répondu aux attaques qui ont été lancées contre nous (voir A/C.1/73/PV.15). C'est en Russie que M. Navalny a été empoisonné avec l'agent chimique dit « Novitchok », Nous attendons que la Russie enquête et fournisse à l'OIAC les informations que nous avons fournies à l'Organisation.

Qu'il me soit permis également de dire qu'il est dommage que nous semblions avoir ajouté une autre couche de discussion et de division à ce dossier compliqué. En plus de couvrir le régime d'Al-Assad chaque fois que cela est possible, nos collègues russes ressentent maintenant le besoin de remettre en question le format de nos

séances régulières. Nous sommes toujours prêts à discuter du format de séance le plus approprié pour nous aider à atteindre notre objectif de tenir la Syrie responsable et d'assurer le respect de la résolution 2118 (2013). Mais la question du format de séance et des intervenants à inviter est devenue un autre écran de fumée pour protéger le régime d'Al-Assad de la surveillance internationale. Dans son intervention, la Fédération de Russie a critiqué l'absence de M. Fernando Arias, directeur général de l'OIAC, mais a oublié de mentionner qu'il avait une bonne raison de venir le mois prochain. À la fin du mois, comme l'ont souligné plusieurs orateurs, la Conférence des États parties aura lieu, et la réunion qui suivra la Conférence est le bon moment pour que M. Arias informe le Conseil.

Ces tentatives visent à détourner l'attention de la simple nécessité d'amener le régime syrien à cesser une fois pour toutes d'utiliser des armes chimiques contre ses propres citoyens, à divulguer entièrement son programme d'armes chimiques et à coopérer pleinement avec l'OIAC. Malheureusement, la Russie n'aide à aucune de ces tâches, et conçoit au contraire de nouvelles distractions pour rendre notre travail plus difficile.

Depuis notre dernière rencontre (voir S/PV.8764), nous avons reçu deux communications officielles de l'OIAC. La première est le quatre-vingt-cinquième rapport mensuel sur l'application de la résolution 2118 (2013) (S/2020/1056, annexe). Ainsi, pour la quatre-vingt-cinquième fois, nous avons entendu dire que la Syrie bloque et entrave les enquêtes – point final. Nous avons également reçu une lettre (voir S/2020/1033, annexe) sur la mise en œuvre par la Syrie de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC adoptée à La Haye en juillet. Malheureusement, l'analyse est la même : il n'y a pas de progrès. Al-Assad a choisi de traiter par le mépris la décision du Conseil exécutif, tout comme il l'a fait à l'égard de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

Et pourtant, le régime syrien et ceux qui le soutiennent ne cessent de nous répéter que Damas respecte la Convention sur les armes chimiques. C'est tout simplement faux. Il y a des faits, et il y a une autorité sur les armes chimiques, qui est l'OIAC. J'exhorte la Russie à user enfin de son influence considérable sur Damas : le régime syrien doit cesser une bonne fois pour toutes d'utiliser des armes chimiques contre ses propres citoyens, divulguer entièrement son programme d'armes chimiques et coopérer pleinement avec l'OIAC. En présentant ce texte sur l'OIAC semaine après semaine, la Russie ne réussira pas à fragiliser le prix Nobel de la paix, un acteur très important des institutions internationales.

Le régime d'Al-Assad en Syrie a tué ses propres citoyens en utilisant des armes chimiques. La Russie a protégé Al-Assad, notamment en mettant fin en 2017 au Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, celui-là même qui avait été mis en place pour se pencher sur l'emploi de ces armes.

Nous avons tous la responsabilité de préserver et d'appuyer la Convention sur les armes chimiques et son gardien, l'OIAC, qui est un pilier central du dispositif mondial de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. La réémergence des armes chimiques, comme nous l'avons vu en Syrie et ailleurs, ne saurait être tolérée. L'emploi de ces armes méprisables sape le dispositif international de non-prolifération, et nous n'accepterons pas l'impunité de ceux qui utilisent ou développent des agents toxiques, quel que soit le lieu où ils sont utilisés. Nous poursuivrons nos efforts pour que les responsables répondent de leurs actes. Il ne peut y avoir de paix juste et durable en Syrie que si les auteurs de ces crimes les plus odieux sont traduits en justice.

Deuxième déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je dois dire que je n'en crois pas mes oreilles. Je recommande à M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie, de regarder les photographies des prisons syriennes qui nous viennent de César. Je ne sais pas s'il était présent au Conseil de sécurité lorsque j'ai cité le témoin du procès de Coblenz qui était responsable du transport de centaines de cadavres de civils syriens (voir S/PV.8764). Ils ont été enterrés dans des fosses communes. Je serais heureux de lui fournir à nouveau ces informations.

M. Nebenzia a soigneusement évité de parler du fait que le régime syrien a été pris en train de tuer ses propres civils avec des armes chimiques. Il ne fait aucun doute que la Syrie a utilisé des armes chimiques. Même la Russie n'en doute pas.

En ce qui concerne M. Navalny, la réaction de la Russie est classique. Je me bornerai à rappeler ce que j'ai évoqué précédemment concernant la cyber-attaque de la Russie contre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui, soit dit en passant, s'est produite au moment de l'affaire Skripal.

Pour en revenir à M. Navalny, dans un esprit de transparence totale, l'Allemagne a partagé avec tous les États Membres une version abrégée (S/1906/2020) d'une analyse classifiée de l'OIAC sur l'empoisonnement dont il a été victime. Cette version omet tout détail spécifique concernant les caractéristiques structurelles du produit chimique toxique qui a été utilisé, une approche mûrement pensée qui répond à des considérations en matière de non-prolifération.

De concert avec la Belgique, l'Estonie, la France et le Royaume-Uni, nous avons envoyé au Secrétaire général et au Conseil de sécurité une lettre (S/2020/960) dans laquelle nous demandons à la Russie de révéler d'urgence, complètement et en toute transparence les circonstances de l'attaque contre M. Navalny et d'en informer le Conseil. La Russie dispose des preuves et des échantillons médicaux nécessaires à une enquête dans son pays. Il incombe donc à la Russie de lancer une enquête complète et transparente. La Russie ne peut pas insinuer que M. Navalny a été empoisonné en Allemagne, ni qu'il s'est empoisonné lui-même.

Nous prenons donc note de l'annonce par la Russie de son intention de coopérer avec l'OIAC. Nous appelons les autorités de la Fédération de Russie à coopérer pleinement avec l'OIAC afin de garantir une enquête internationale impartiale. Je demande instamment à la Russie de cesser de rejeter la faute sur les autres, de cesser de saper l'OIAC et d'admettre enfin la réalité selon laquelle le régime syrien s'est rendu coupable de massacres et a tué ses propres citoyens en recourant aux armes chimiques. Le régime syrien est responsable du meurtre de huit civils, dont quatre enfants, perpétré hier.

Annexe VIII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

Ma délégation note que le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) poursuit les activités prévues par son mandat en rapport avec le programme d'armes chimiques syrien, malgré les restrictions de voyage dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons les efforts déployés pour assurer la continuité des activités pertinentes à cet égard sans compromettre la sécurité et la santé du personnel de l'OIAC.

Nous prenons note du quatre-vingt-cinquième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1056, annexe). À cet égard, nous souhaitons souligner les points suivants.

Premièrement, ma délégation se félicite de la tenue du vingt-troisième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la République arabe syrienne à Damas le mois dernier. L'Indonésie espère que davantage de discussions sur le fond pourront avoir lieu régulièrement afin d'aborder toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie. Ma délégation n'a cessé d'encourager une coopération et un dialogue constructifs entre la République arabe syrienne et l'OIAC. En effet, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une concertation et d'une coopération continues entre les deux parties.

Deuxièmement, nous savons que la mission d'établissement des faits en Syrie poursuit l'examen de toutes les informations disponibles relatives aux allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Nous prenons note du récent rapport de la mission d'établissements des faits de l'OIAC concernant les incidents survenus à Saraqeb en août 2016 et à Alep en novembre 2018 (voir S/2020/1082, annexe). Les deux rapports indiquent que les résultats de l'analyse de toutes les données disponibles n'ont pas permis à la mission d'établir si des produits chimiques avaient été utilisés comme armes dans les incidents concernés.

Ma délégation attend avec intérêt de recevoir les prochains résultats des travaux de la mission. Sans analyse complète, il est toujours important de ne pas céder à la tentation de tirer des conclusions hâtives ni d'adopter une interprétation partielle des rapports techniques de l'OIAC.

Troisièmement, l'appui de toutes les parties concernées, y compris le Conseil de sécurité, de bonne foi et sans politisation de la question, est essentiel pour faire avancer ce dossier.

L'Indonésie prend également acte du rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1033, annexe), en date du 16 octobre, sur la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC, adoptée le 9 juillet 2020. En outre, nous prenons note de la lettre du 4 novembre, envoyée par la République arabe syrienne en réponse au Directeur général de l'OIAC, ainsi que de l'engagement de la Syrie à poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat technique de l'OIAC. Là encore, l'amélioration de la communication et de la coordination entre l'OIAC et les autorités syriennes revêt la plus haute importance.

Avant de terminer, l'Indonésie souhaite souligner combien il importe que le Conseil poursuive la discussion sur cette question de manière globale, conformément au processus en cours à La Haye. Ma délégation estime que notre débat mensuel au Conseil doit apporter une valeur ajoutée aux travaux pertinents de l'OIAC et, à terme, contribuer à clore définitivement ce dossier. Nous considérons que cette idée

est d'autant plus pertinente maintenant, surtout en amont de la tenue de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques à La Haye à la fin de ce mois. À cet égard, nous devons tous aspirer à l'unité du Conseil.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la position ferme de ma délégation, à savoir que l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est injustifiable et que les auteurs doivent répondre de leurs actes.

Annexe IX**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu pour son exposé.

Je voudrais réitérer, une fois encore, l'attachement de mon pays au rejet ferme de l'utilisation de toutes les armes non conventionnelles, quelles qu'en soient les circonstances. Nous sommes d'avis que des efforts conjoints et concertés doivent être déployés par tous les États Membres afin de prévenir et dissuader l'utilisation de ces armes, conformément aux normes internationales, notamment la Convention sur les armes chimiques et autres traités multilatéraux ou bilatéraux pertinents en la matière.

Ma délégation prend note des efforts continus du Gouvernement syrien pour faire la lumière sur l'usage de ces armes sur son territoire, par le biais de ses communications à travers l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Conseil de sécurité, et de sa volonté de continuer à travailler avec le Secrétariat technique, conformément aux dispositions de la Convention. Comme je l'avais dit le mois passé, la Syrie, qui est également signataire de la Convention sur les armes chimiques, mérite d'être accompagnée et soutenue par les autres États Membres dans le respect de ses obligations. Ma délégation réitère aux membres du Conseil son appel à éviter toute politisation de ce sujet, et à créer les conditions d'une exploitation sereine et technique des résultats des enquêtes menées. Cela faciliterait sans doute la manifestation de la vérité et, donc, la reddition des comptes.

Par ailleurs, l'engagement continu entre le Secrétariat de l'OIAC et le Gouvernement syrien pourrait aider à résoudre la question de la déclaration initiale de la Syrie et, à terme, faire progresser les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif et à la résolution 2118 (2013).

Ma délégation se réjouit d'ores et déjà de voir dans le rapport du Secrétaire général que le vingt-troisième cycle de consultations qui a eu lieu à Damas entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes fut fructueux (voir S/2020/1056, annexe). Cette collaboration pourrait non seulement aider à résoudre la question de la déclaration initiale, mais aussi faire avancer les travaux de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, il faut nécessairement accorder toute l'attention requise aux allégations faisant cas de groupes terroristes armés en Syrie qui détiendraient des produits chimiques pouvant servir dans des attaques. Ma délégation réitère également le même appel aux Nations Unies et au Secrétariat de l'OIAC face au danger potentiel de cet état de fait si ces informations étaient confirmées.

Pour conclure, ma délégation réitère son soutien à l'OIAC qui est essentielle dans le programme de désarmement des Nations Unies et dont la contribution a conduit à la quasi-élimination des armes chimiques déclarées par les États qui les détenaient.

En outre, la composition de toute équipe devant investiguer sur tous les incidents répertoriés doit être inclusive et participative, pour éviter que les conclusions ne soient contestées.

Nous espérons voir une reprise complète du déploiement des missions de l'OIAC en Syrie, une fois que les mesures de restriction prises en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) seront levées.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu d'avoir présenté le rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2020/1056, annexe) et celui de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie (voir S/2020/1082, annexe).

Le rapport du Directeur général concernant la décision prise en juillet par le Conseil exécutif n'a été une révélation pour personne. Comme on pouvait s'y attendre, il accuse la République arabe syrienne de ne pas respecter cette décision. Cette issue était prévisible, elle aussi : il était clair dès le départ que la décision était délibérément inapplicable et avait pour seul but de placer Damas sous un jour encore plus défavorable aux yeux de la communauté internationale. Personne ne se soucie de savoir que cette décision demande à la Syrie de faire littéralement l'impossible puisqu'elle exige que soient déclarés dans les 90 jours des produits chimiques non déclarés jusqu'alors, ainsi que les installations de production qui leur sont prétendument liées, celles-là mêmes qui ont été détruites et dont la destruction a été vérifiée, et pour lesquelles aucune inspection de l'OIAC depuis 2013 n'a pu prouver le contraire.

Nous avons déjà présenté une critique détaillée de cette décision, ainsi que du rapport établi par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC concernant les incidents survenus à Latamné en mars 2017, sur lequel se fonde la décision. L'adoption de la décision, à une très faible marge d'ailleurs, a été imposée au Conseil exécutif. Le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification est un document répondant à des motivations politiques, peu fiable sur le plan des faits et peu concluant sur le plan technique, qui ne saurait prétendre être une enquête d'experts sérieuse. Pourtant, même ce prétendu rapport, lorsqu'il fait référence aux combats survenus dans les régions de Latamné et de Hama en mars et avril 2017, conclut que les Forces armées arabes syriennes n'avaient aucun besoin, même hypothétiquement, de recourir à l'utilisation d'armes chimiques.

Nous sommes d'accord avec les auteurs sur ce point. À l'époque, l'armée syrienne avait mené une offensive couronnée de succès dans la province de Hama, reprenant le contrôle de la majeure partie de son territoire. Le Gouvernement syrien n'avait aucune raison, même en théorie, de recourir aux armes chimiques et de se tirer une balle dans le pied, comme on dit. Cela étant, il y a longtemps que la logique ne fait plus partie de l'arsenal de nos collègues occidentaux. Dans le cas contraire, ils auraient admis qu'attribuer à la Syrie – et, récemment, à la Russie – l'utilisation d'armes chimiques dans de nombreuses affaires très médiatisées ne relève aucunement du bon sens.

Il est très révélateur que certains membres occidentaux du Conseil aient commencé dès juillet à appeler à punir la Syrie, bien avant la parution du rapport du Directeur général. C'est dire s'ils avaient parfaitement compris que la République arabe syrienne n'avait aucune chance de pouvoir se conformer à la décision du Conseil exécutif de juillet. Nous espérons que les autres membres du Conseil de sécurité adopteront une attitude critique face ce qui est en train de se passer et qu'ils ne participeront pas à cette mascarade qui menace la crédibilité du Conseil.

La dernière fois (voir S/PV.8764), nous avons appelé l'attention sur le fait que, dans la lettre de couverture transmettant le rapport mensuel sur l'application de la résolution 2118 (2013) (S/2020/1056), le Secrétaire général avait soudainement utilisé le libellé de la décision irréaliste et de parti pris du Conseil exécutif de l'OIAC selon

laquelle il est impératif « d'amener tous ceux qui se sont rendus coupables d'emploi d'armes chimiques à en répondre » et selon laquelle l'unité du Conseil de sécurité serait indispensable à l'exécution de cette « obligation urgente ». Malheureusement, nous voyons la même situation se répéter. Tolérer de telles approches biaisées ne rend pas service au Secrétariat. Plus déplacé encore est le fait de se ranger directement et publiquement du côté de celles et ceux qui dénigrent la Syrie, tout en sachant à quel point ces allégations sont sans fondement, ou, du moins, douteuses. On ne peut laisser des phrases politisées et qui déforment les faits s'infiltrer dans les rapports publiés au nom du Secrétaire général. Il y va de son autorité personnelle et de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Nous sommes préoccupés par l'inclusion de paragraphes accusateurs sur les questions en suspens en ce qui concerne la déclaration initiale, en particulier depuis que nous avons appris de l'ancien inspecteur de l'OIAC, M. Henderson, au cours de la visioconférence organisée selon la formule Arria le 28 septembre dernier, que le Secrétariat technique donnait pour instruction à l'Équipe d'évaluation des déclarations de garder ces questions ouvertes. Avec à une telle approche, ils auront beau fournir toutes les justifications qu'ils veulent, les Syriens n'arriveront jamais à clore cette partie du dossier. Je voudrais également rappeler que, selon ce même expert, de nombreux États, durant la phase initiale de leur adhésion à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), ont rencontré des problèmes similaires au moment de soumettre leurs déclarations. Toutefois, dans leur cas, ces problèmes ont été interprétés comme des défauts mineurs qui ne portaient pas atteinte à l'intégrité des déclarations. Tout cela atteste du parti pris que nourrit le Secrétariat technique à l'encontre de Damas. Pourquoi le Secrétariat participe-t-il à de tels jeux politiques ?

De plus, nous ne comprenons pas bien sur quelle base les délégations occidentales s'appuient pour tenter d'ouvrir un débat approfondi sur la déclaration initiale de la Syrie au Conseil de sécurité. Il s'agit là d'une prérogative qui revient à La Haye. Les informations que les États communiquent dans le cadre des déclarations initiales sont strictement confidentielles. Elles ne doivent pas être débattues publiquement, surtout pas à New York. Cela ressemble à une nouvelle tentative maladroite de prendre la Syrie en flagrant délit.

Les rapports de la mission d'établissement des faits sur les événements d'Alep en novembre 2018 et de Saraqeb en août 2016 sont une nouvelle illustration de la politique de deux poids deux mesures à laquelle recourt le Secrétariat technique de l'OIAC. Ces documents n'ont été préparés que sur notre insistance répétée. Dans le même temps, pendant plus d'un an, les autorités syriennes et nous-mêmes avons été bombardés de demandes de nouvelles informations. Il semblait toujours y avoir quelque chose qui manquait ; des problèmes insurmontables pour le Secrétariat technique ; des échantillons qui avaient disparu, et, à la fin, nous n'en pouvions plus d'essayer de prouver que nous avions bien transmis toutes les informations demandées. Pourquoi l'enquête sur ces incidents a-t-elle pris tant de temps et s'est révélée si difficile ? Peut-être parce que c'était l'opposition, et non l'Armée syrienne, qui était accusée d'avoir utilisé des armes chimiques. Bien sûr, nous ne nous faisons pas d'illusions et ne nous imaginions pas que la mission d'établissement des faits adopterait une approche fondée les principe et impartiales. La mission ne pouvait assurément pas conclure que des groupes d'opposition avaient utilisé des armes chimiques. Comme nous l'avons déjà dit, le Secrétariat technique aurait très bien pu se passer de faire comme si une enquête était en cours et publier sans attendre ses conclusions, reconnaissant par là-même qu'il était pour lui tout à fait inconcevable que l'opposition syrienne puisse de près ou de loin avoir affaire avec l'emploi d'armes chimiques.

Nous voyons nos collègues occidentaux recourir de plus en plus à la pratique qui consiste à fabriquer des accusations d'emploi d'armes chimiques pour punir les pays gênants un peu partout dans le monde. Hier encore, la Première Commission a

adopté un projet de résolution extrêmement politisé et conflictuel sur la Convention sur les armes chimiques (voir A/C.1/75/PV.12). À une certaine époque, ce document était véritablement un document de consensus et visait à renforcer l'unité de l'Organisation. Il a aujourd'hui perdu toute sa signification initiale et n'est plus qu'un nouvel instrument biaisé utilisé par l'Occident pour imposer des sanctions. L'introduction dans le projet de résolution d'un paragraphe sur l'incident concernant le blogueur russe Alexeï Navalny est particulièrement révélatrice. Lors du débat général à la Première Commission, nous avons posé à la délégation allemande un certain nombre de questions concrètes à ce sujet. Cependant, nous n'avons pas eu de réponse. Le paradigme du « très probable » ne favorise pas les faits ni les réponses réelles. Au lieu d'avoir une discussion franche et directe, nos collègues occidentaux affirment que la culpabilité de la Russie est d'ores et déjà établie. C'est la même tactique qui a été employée dans le cas de l'affaire Skripal.

Je voudrais poser une question directe à nos collègues occidentaux. Se rendent-ils compte des conséquences de leurs actes ? Nous sommes témoins des symptômes, sinon des métastases, d'une maladie grave – une crise de confiance à grande échelle à l'égard de l'OIAC. Les conséquences d'une situation aussi désastreuse vont bien au-delà de l'organisation. Il ne s'agit pas d'une critique des résultats d'enquêtes particulières ; il s'agit d'un problème systémique, qui, s'il n'est pas réglé, ne permettra pas à l'OIAC de fonctionner normalement et de manière fiable.

Nous avons accumulé un nombre important de questions à l'intention du Secrétariat technique et de la direction de l'OIAC. Les preuves de manipulation et de falsification dans les rapports de l'organisation sont devenues trop accablantes pour ne pas en tenir compte. Je voudrais rappeler au Conseil que nos demandes concernant le rapport de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne sur l'événement survenu en avril 2017 à Khan Cheïkhoun n'ont pas été prises en compte malgré les nombreuses preuves que l'attaque avait été mise en scène. Nous attendons toujours une explication de la part du Secrétariat technique concernant les divers cas de manipulation dans le rapport de la mission d'établissement des faits sur les événements survenus à Douma en avril 2018, ainsi qu'une réponse de la part du Directeur général sur la manière dont il va remédier aux irrégularités qui ont été exposées. De nombreuses questions directes et concrètes posées par M. Ian Henderson, M. Aaron Maté et M. Theodore Postol lors d'une réunion organisée selon la formule Arria le 28 septembre dernier sont restées sans réponse. Une fois de plus, le silence est total sur les faits soulevés dans la déclaration de M. José Bustani, que nos collègues n'ont pas réussi à faire taire en octobre.

C'est la raison pour laquelle la Russie continue d'insister pour que ces dossiers soient débattus ouvertement. Nous nous félicitons d'y avoir déjà réussi à trois reprises, même si nos collègues essaient toujours secrètement de nous en empêcher. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, ni la Syrie ni – nous l'espérons – les membres du Conseil de sécurité n'ont quelque chose à cacher à la communauté internationale.

Il est regrettable et très révélateur que le Directeur général de l'OIAC, M. Arias, ne participe pas à la présente réunion, même après que nos collègues occidentaux ont explicitement souligné, à la précédente réunion sur la même question (voir S/PV.8764), l'importance de sa participation. Nous nous souvenons parfaitement que c'est la raison pour laquelle ils étaient si hystériques lorsque nous avons proposé d'inviter l'ancien Directeur général, M. Bustani, en tant qu'intervenant au Conseil, et si réticents à accepter notre proposition. Un mois s'est désormais écoulé, mais le Directeur général en exercice, M. Arias, n'a pas encore présenté d'exposé au Conseil de sécurité.

Si la direction de l'OIAC est tout à fait correcte, professionnelle et impartiale dans ses agissements sur le dossier chimique syrien, comme le prétendent les délégations occidentales, alors elle n'a certainement rien à craindre. Elle devrait tenir plus que quiconque à répondre à toutes les critiques. Si les critiques sont injustifiées, l'OIAC doit les contrer. Plus la direction de l'OIAC tente d'échapper à cette conversation, plus elle nous incite à penser qu'elle a quelque chose à cacher.

Nous espérons que le Directeur général, M. Arias, prendra son courage à deux mains et répondra à ces questions en décembre. Qu'il me soit permis de dire tout de suite que les questions sont nombreuses et que nous ne voyons aucune raison de ne pas les poser lors d'une séance publique.

L'époque où nous pouvions officiellement discuter des rapports d'un directeur général sur les progrès de la résolution 2118 (2013) est révolue depuis longtemps. Ce sont l'autorité, l'intégrité et le sort de l'OIAC qui sont désormais en jeu. Seuls celles et ceux qui jouissent de l'impunité et qui mettent en scène des provocations à l'arme chimique pourraient bénéficier du non-règlement des problèmes systémiques de l'OIAC.

Comme tous les membres responsables de la communauté internationale, la Russie reste attachée aux objectifs de la CIAC et est consciente de sa responsabilité en ce qui concerne l'avenir de l'OIAC et du régime mondial de non-prolifération des armes chimiques. C'est pourquoi nous continuerons de défendre des enquêtes objectives et de nous opposer à la désinformation et aux mensonges flagrants.

Deuxième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En réponse aux déclarations faites aujourd'hui par les représentants de l'Allemagne et, en particulier, du Royaume-Uni, concernant les allégations que nous entendons sans cesse, à savoir que « la Russie a fait telle ou telle chose et doit être tenue responsable », nous ne convenons que d'une chose, à savoir que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable et, que s'il a réellement eu lieu, les coupables doivent être punis. À part cela, nous ne sommes d'accord avec rien de ce qui a été dit.

La situation concernant M. Navalny et les Skripal a été à nouveau évoquée. Je voudrais rappeler au Conseil ce que beaucoup ont commencé à oublier ou ce dont ils préfèrent ne pas se souvenir du tout, à savoir que la majeure partie de nos questions relatives à l'affaire Skripal sont restées sans réponse. La délégation britannique préfère en faire fi parce qu'elle a déjà proclamé que la Russie est responsable, en disant : « Pourquoi entrer dans les détails ? Tout le monde sait que c'est très probable ». Toutefois, je pense que nous trouverons un moyen de rafraîchir la mémoire de nos collègues britanniques sur ces questions et d'exiger des réponses aux questions qui ont été soulevées.

La situation concernant Alexeï Navalny est traitée selon le même schéma – une conclusion est tirée, un verdict est prononcé, et la Russie n'a plus qu'à avouer. En attendant, nos collègues allemands évitent de répondre à nos questions les plus élémentaires. L'Ambassadeur Heusgen a affirmé que la délégation allemande avait répondu à toutes les questions que nous lui avons posées à la Première Commission. J'ai avec moi la déclaration de notre représentant à la Première Commission, qui contient ces questions. La délégation allemande n'y a pas répondu.

En ce qui concerne la Syrie, certains tentent de nous convaincre que tout a été prouvé et que Damas n'a plus qu'à avouer et à se repentir. Mais le fait est que rien n'a été prouvé. La falsification faite par l'Équipe d'enquête et d'identification n'est pas une preuve. L'Équipe d'enquête et d'identification est le jouet dont ils se servent à des fins de manipulation. Malheureusement, l'OIAC commence à être utilisée dans le même but. Nous venons d'assister, avec l'attitude de notre collègue allemand, à un cas classique de propagande. Comme s'il essayait d'hypnotiser le public, il répète sans cesse qu'il n'y a pas de crise de confiance, que le régime d'Al-Assad a tué ses sujets avec des armes chimiques, entre autres, que c'est un fait avéré et que la Russie le couvre. À cela nous répondons qu'il s'agit d'une belle tentative d'hypnose, mais qu'elle n'est pas assez convaincante.

Nous insistons pour dire à M. Heusgen que rien n'a été prouvé ou que les preuves ne convainquent que celles et ceux qui ont fini par plonger la Syrie dans l'abîme de la guerre civile. Ou bien l'Allemagne vit-elle selon des lois parallèles de la physique et de la logique qui font qu'elle tient pour acquis des contes et des fables dignes des frères Grimm ? Les experts citent des dizaines d'incohérences concrètes et évidentes dans les enquêtes de l'OIAC ; l'Allemagne n'en tient pas compte. Les personnes qui ont participé aux enquêtes dénoncent des fabrications flagrantes ; l'Allemagne ne s'en soucie guère. Si nous nous en tenons à cette approche qui consiste à fermer les yeux sur un fait aussi énorme, non seulement nous ne découvrirons pas la vérité, mais, comme j'ai mis le Conseil en garde, nous finirons par discréditer l'OIAC.

Troisième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour répondre au Représentant permanent de l'Allemagne, j'ai eu l'occasion de me rendre à l'exposition "César", en 2018. J'ai vu ces photos au Holocaust Memorial Museum à Washington, où nous avons été invités par Nikki Hailey, qui était alors la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'ONU. Nous pouvons discuter de la question de ce que l'on appelle «le rapport César» à une autre occasion, car elle n'est pas directement liée au dossier chimique syrien, dont nous discutons aujourd'hui. Nous pouvons en discuter avec M. Heusgen dans un cadre bilatéral ou y consacrer une réunion distincte.

En ce qui concerne la Syrie et le cas auquel M. Heusgen faisait référence, je voudrais une fois de plus appeler l'attention du Conseil sur la déclaration faite par le représentant de la Russie à la Première Commission, qui comprend de nombreuses questions restées sans réponse.

En ce qui concerne ce qu'il a dit à ce sujet et le rôle de l'Allemagne dans l'incident concernant M. Navalny, l'affaire à laquelle M. Heusgen faisait référence, je pense que notre collègue a vendu la mèche. Dans sa déclaration, il a souligné que la partie allemande a délibérément masqué la formule chimique de la substance, qui, selon les allégations de la partie allemande, aurait pu être utilisée pour empoisonner Alexei Navalny, formule que nous avons demandé à connaître. Il essaie de nous persuader que nous rejetons la faute sur d'autres, alors que je pense que c'est exactement ce qu'il fait. La plus grande partie de son intervention concernait des allégations contre la Russie. La question de la Syrie a été éclipsée par cela.

Je rappelle également au Conseil que selon le rapport de l'OIAC, la substance qui aurait été utilisée pour empoisonner M. Navalny n'est pas inscrite sur la liste des armes chimiques interdites par la Convention sur les armes chimiques. L'assertion de M. Heusgen selon laquelle cela a été fait pour des raisons de confidentialité est donc tout à fait superflue.

En revanche, il est absolument nécessaire de connaître cette formule, et nous continuerons donc d'insister pour qu'elle soit communiquée. Je confirme également que la Fédération de Russie est en train de consulter l'OIAC afin de déterminer la voie à suivre et les modalités de coopération sur cette question.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Saint-Vincent-et-les Grenadines tient tout d'abord à réaffirmer que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une violation abominable du droit international. Les atrocités commises au moyen d'armes chimiques ne peuvent être ignorées et l'impunité ne saurait être encouragée. Les responsables doivent répondre de leurs crimes.

Par conséquent, les allégations d'emploi d'armes chimiques ne doivent jamais être balayées d'un revers de main. Les enquêtes doivent être menées de manière approfondie et conformément aux meilleures pratiques afin de garantir que toutes les conclusions résistent à un examen rigoureux.

Nous continuons d'appuyer le mandat essentiel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et nous insistons une nouvelle fois sur le fait qu'elle porte une lourde responsabilité sur ses épaules et doit donc prendre des mesures pour s'assurer que ses vues et ses activités sont impartiales, indépendantes et exemptes de toute politisation.

Nous avons pris note de la décision du Conseil exécutif en date du 9 juillet et du rapport publié le 14 octobre concernant la mise en œuvre de cette décision. Nous espérons avoir une discussion de fond sur la question durant la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Nous avons également pris note du récent rapport de la mission d'établissement des faits menée par l'OIAC en Syrie sur l'incident relatif à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Saraqeb le 1^{er} août 2016 (voir S/2020/1082, annexe) ; rapport que nous sommes en train d'étudier en détail.

Le Conseil ne doit pas ignorer les nombreuses notifications du Gouvernement syrien l'informant que divers groupes armés actifs en Syrie seraient en train de se préparer à utiliser des armes chimiques. Nous avons l'obligation de prendre cette éventualité au sérieux et d'évaluer la situation à cet égard afin de protéger la vie des civils.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier de son exposé M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement .

L'emploi d'armes chimiques porte atteinte aux normes internationales contre la fabrication, l'utilisation et le stockage de telles armes, établies dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). L'utilisation présumée d'armes chimiques par un État partie à la CIAC est une question très grave. Si elle est avérée, elle représenterait une violation caractérisée par ce pays de ses obligations en vertu de la Convention.

L'Afrique du Sud reste attachée à ses obligations internationales en tant qu'État partie à la CIAC et membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). À cet égard, elle réaffirme sa position de longue date contre l'emploi d'armes chimiques. Aucune cause ne pourra jamais justifier l'utilisation d'une quelconque arme de destruction massive par qui que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit.

Afin de garantir que les États parties respectent leurs obligations, il est impératif qu'ils aient une foi et une confiance totales dans les travaux et les processus de l'OIAC. Comme elle est la seule autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine, les ingérences extérieures dans son travail ou la manipulation de ses activités ne sauraient être tolérées.

L'Afrique du Sud appuie fermement le multilatéralisme et l'état de droit international, ce qui inclut l'application non discriminatoire et cohérente des dispositions des instruments multilatéraux pertinents et la préservation des normes internationales contre les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques.

Comme elle l'a indiqué à maintes reprises, l'Afrique du Sud continuera à œuvrer en faveur de la dépolitisation des structures de gestion et de décision pertinentes établies dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous emploierons également à faire en sorte que les États parties soient tenus de répondre de toute violation de leurs obligations, sur la base de preuves crédibles, impartiales et irréfutables.

Les États parties à la CIAC doivent donc unir leurs forces pour préserver la norme internationale contre les armes chimiques et les dispositions de la Convention, ainsi que pour assurer sa mise en œuvre cohérente et non discriminatoire. Nous encourageons le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC afin de régler toutes les questions en suspens pour donner confiance à la communauté internationale dans le caractère pacifique des activités chimiques de la Syrie.

La seule solution durable à la question syrienne demeure de trouver un règlement politique grâce à un dialogue inclusif dirigé par les Syriens visant à permettre une transition politique qui reflète la volonté du peuple syrien, avec des protections garanties pour tous les groupes de la société syrienne.

Tant que des progrès ne seront pas accomplis sur le front politique, la catastrophe humanitaire déjà extrêmement grave en Syrie continuera à se détériorer et à causer des pertes en vies humaines et des destructions. Toutes les parties au conflit doivent au peuple syrien de trouver un moyen d'y remédier.

Annexe XIII

Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier de son exposé M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement .

L'utilisation d'armes chimiques est moralement répréhensible et défie toutes les normes du droit international. Elle est la cause d'une profonde préoccupation pour la communauté internationale, et elle constitue un crime. La communauté internationale doit agir collectivement et avec détermination afin d'amener ceux qui utilisent des armes chimiques à rendre des comptes et de débarrasser la planète de ces terribles armes de destruction massive.

La Tunisie reste profondément attachée au régime de désarmement et de non-prolifération des armes chimiques. Nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit, quelles que soient les circonstances et par qui que ce soit – qu'il s'agisse d'un acteur étatique ou non étatique – et nous appelons à traduire les responsables de tels actes en justice.

La Tunisie appuie le mandat technique important de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en matière de vérification de l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), y compris en République arabe syrienne. Nous accueillons avec satisfaction les efforts continus de l'OIAC ainsi que les contacts qu'elle a établis avec les autorités syriennes, en particulier à la lumière du dernier déplacement de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC en Syrie pour participer au vingt-troisième cycle de consultations, malgré l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les activités de l'OIAC.

Nous exhortons le Gouvernement syrien à continuer à dialoguer et coopérer avec l'OIAC afin de régler toutes les questions en suspens et d'honorer ses obligations en vertu de la CIAC et de la résolution 2118 (2013).

Il est également indispensable que toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie fassent l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales et crédibles afin d'identifier les éventuel responsables et d'établir clairement les cas de non-respect des obligations.

Nous prenons acte du processus en cours au sein des organes de décision de l'OIAC, qui en sont à un stade avancé de leur évaluation du respect par la Syrie de ses obligations en vertu de la CIAC à la lumière des conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, mais aussi des procédures qu'ont ensuite engagées le Conseil exécutif et la Conférence des États parties. L'objectif reste que la communauté internationale œuvre de concert, avec détermination et conformément à la CIAC, afin de faire respecter l'interdiction totale d'utilisation des armes chimiques.

Enfin, la Tunisie réaffirme que seule une action collective, coordonnée et unie, notamment de la part du Conseil, peut à terme clore le dossier de l'emploi d'armes chimiques par la Syrie et contribuer au règlement du conflit syrien.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre prise de fonction. Nous nous félicitons de voir un membre du Commonwealth assumer la présidence.

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé et, par son intermédiaire, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son quatre-vingt-cinquième rapport mensuel (voir S/2020/1056, annexe). Mes remerciements vont également au Secrétariat technique de l'OIAC, qui continue à s'acquitter de façon professionnelle et impartiale des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil exécutif de l'OIAC et la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques.

Le 8 avril, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a publié son premier rapport. Dans ce rapport, elle a établi que les Forces aériennes arabes syriennes étaient responsables de trois attaques chimiques commises à Latamné en 2017, au cours desquelles elles ont utilisé du chlore et du sarin. Ces conclusions portent à sept le nombre d'attaques à l'arme chimique dont la responsabilité a été attribuée par l'ONU et l'OIAC au régime syrien. C'est là une preuve supplémentaire que la Syrie a conservé au-delà de la date de destruction convenue un stock d'armes chimiques, qu'elle avait l'intention et la capacité de continuer à produire et à utiliser, mais aussi que la déclaration initiale de la Syrie était incomplète. C'est aussi un nouveau rappel de la menace réelle que cette situation fait peser sur les Syriens et sur le régime international de non-prolifération.

En réaction, dans une décision adoptée le 9 juillet, le Conseil exécutif de l'OIAC a demandé aux autorités syriennes de déclarer les installations qui avaient été utilisées pour commettre les attaques de Latamné ainsi que les armes chimiques toujours en sa possession, et de régler les questions en suspens dans sa déclaration initiale. En sus des six années dont la Syrie avait déjà disposé pour ce faire, le Conseil exécutif lui a accordé 90 jours de plus.

C'est avec grand regret que nous constatons, comme l'a confirmé le Directeur général de l'OIAC le 14 octobre, que la Syrie n'a pas pris les mesures requises. Nous déplorons également que le régime syrien n'ait même pas jugé bon de répondre à la lettre du Directeur général l'informant des mesures qui lui étaient demandées.

Nous condamnons fermement le non-respect par la Syrie d'une énième décision du Conseil exécutif. Comme recommandé dans cette décision, la Conférence des États parties doit maintenant prendre les mesures appropriées pour remédier au non-respect par la Syrie des décisions du Conseil exécutif et des dispositions de la Convention sur les armes chimiques.

Le non-respect de la décision du 9 juillet représente un nouveau manquement aux dispositions fondamentales de la résolution 2118 (2013), question dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Dans cette résolution, nous avons décidé qu'en cas de non-respect, y compris d'emploi d'armes chimiques, nous imposerions des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Si le Conseil de sécurité ne prenait pas de mesures, il manquerait à son devoir et saperait son autorité. Il nous incombe à tous de préserver l'autorité du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies. Le non-respect persistant de la Syrie est une menace avérée pour la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne le rapport mensuel du Directeur général, je tiens à saluer le travail inlassable du Secrétariat technique de l'OIAC, en particulier à la lumière des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

S'agissant du travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations, nous nous félicitons qu'elle ait pu se rendre en Syrie à la fin du mois de septembre pour mener de nouvelles consultations et régler des problèmes liés à des échantillons prélevés au cours d'un précédent déploiement. En ce qui concerne les informations supplémentaires et les amendements à la déclaration de la Syrie mentionnés dans le rapport du mois dernier (voir S/2020/961, annexe), nous croyons comprendre qu'ils sont toujours en cours d'évaluation par l'OIAC. Nous attendons d'en savoir plus de l'OIAC avant de nous féliciter de tout progrès.

Comme l'indique le dernier rapport mensuel, la déclaration de la Syrie ne peut être considérée comme exacte ni complète, au regard de la Convention sur les armes chimiques, des décisions du Conseil exécutif et de la résolution 2118 (2003). Les nouvelles modifications apportées à la déclaration démontrent à nouveau que la déclaration initiale était incomplète. Je tiens à souligner une fois de plus que la Syrie doit coopérer pleinement avec l'OIAC et réaliser des progrès sur toutes les questions en suspens.

Je voudrais aborder certains points soulevés par l'Ambassadeur de la Russie. Au Royaume-Uni, nous sommes gravement préoccupés par l'empoisonnement d'Alexei Navalny, un opposant politique russe, par un agent neurotoxique du groupe Novitchock. Je rappelle à mes collègues du Conseil qu'une arme chimique similaire a été utilisée à Salisbury, au Royaume-Uni, entraînant le décès d'une personne et faisant des blessés graves. Il est inacceptable que ces armes aient été conservées et, pire encore, qu'elles aient été employées. En vertu de la Convention sur les armes chimiques, l'empoisonnement d'une personne par l'utilisation d'un agent neurotoxique est considéré comme un emploi d'armes chimiques. Et, comme le Conseil l'a réaffirmé en novembre dernier dans une déclaration de la Présidente (S/PRST/2019/14), l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales, et les personnes responsables doivent répondre de leurs actes. La Russie doit de toute urgence mener une enquête complète et transparente sur l'utilisation d'une arme chimique interdite sur son territoire. Nous ne pouvons pas permettre qu'un tel comportement devienne la norme. La Russie doit coopérer pleinement avec les institutions compétentes, y compris le Conseil de sécurité.

Il n'est malheureusement pas difficile de comprendre pourquoi la Russie s'en prend à l'OIAC et cherche sans cesse à l'affaiblir.

Annexe XV

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé et de ses observations finales édifiantes.

Le Conseil de sécurité s'est maintenant réuni à d'innombrables reprises – avant et après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) – pour débattre de l'emploi répété d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad, du mépris avec lequel il traite la réponse internationale qui en a résulté, ainsi que de sa non-coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Le comportement du régime ne fait aucun doute. Les enquêtes répétées du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et le récent rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont permis d'établir les faits. Les forces d'Al-Assad sont responsables d'atrocités effroyables et de souffrances humaines incommensurables.

Comme nous venons de l'entendre, l'utilisation barbare d'armes chimiques constitue une menace inacceptable pour la sécurité de tous les États, et lorsque des armes de cette nature sont utilisées, tous les membres du Conseil doivent prendre des mesures décisives pour amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Les soutiens d'Al-Assad, notamment la Fédération de Russie, la République populaire de Chine et la République islamique d'Iran, partagent cette responsabilité avec nous tous. Comment ces gouvernements peuvent-ils défendre l'absurde réalité selon laquelle les Forces aériennes arabes syriennes ont largué à plusieurs reprises des bombes au sarin et au chlore sur des civils et, dans le même temps, prétendre qu'ils soutiennent les normes internationales contre l'utilisation d'armes chimiques ? Cela n'a tout simplement pas de sens.

Malheureusement, la fracture politique à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui donne peu de raisons de croire que l'application du principe de responsabilité pour cette conduite lamentable soit à portée de main. Le Conseil est empêché de remplir sa mission par des membres permanents qui sont déterminés à défendre leur protégé à tout prix, y compris aux dépens de la vie de tant d'hommes, de femmes et d'enfants syriens innocents. Et, à moins que ces membres ne changent de comportement, Al-Assad a peu de raisons de changer le sien.

Il n'est donc pas surprenant que le régime d'Al-Assad n'ait pas répondu, comme nous l'avons entendu, aux demandes du Conseil exécutif de l'OIAC de déclarer les installations où des armes chimiques ont été mises au point, fabriquées et stockées, de divulguer l'emplacement de ses stocks d'armes chimiques et de ses installations de fabrication qui restent et de coopérer avec l'OIAC en donnant toutes les informations relatives à son programme d'armes chimiques. Ce comportement hypocrite persiste depuis 2013, date à laquelle la Syrie a adhéré à l'OIAC.

Comme si l'emploi d'armes chimiques ne suffisait pas, le peuple syrien meurt de faim et ses communautés ont été détruites. L'action humanitaire se heurte à des obstacles et les pays voisins ont du mal à accueillir des populations de réfugiés de plus en plus nombreuses. Les gouvernements responsables ont un comportement responsable. Ils promeuvent et protègent les droits fondamentaux et le bien-être de leurs citoyens. Ils coopèrent avec leurs voisins dans la recherche de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Ils respectent leurs obligations internationales, telles que la Convention sur les armes chimiques. Le régime syrien a manqué à toutes ces obligations fondamentales.

Les pays responsables doivent joindre leurs forces pour s'opposer à la conduite du régime d'Al-Assad et de sa galerie de partisans. Même si le Conseil ne peut pas agir à cause de la Russie et de la Chine, les efforts déployés ailleurs pour faire respecter le principe de responsabilité doivent se poursuivre. Nous devons prendre toutes les mesures possibles lors de la prochaine Conférence des États parties de l'OIAC. Nous devons constituer un dossier solide sur les atrocités commises par le régime syrien. Nous devons donner aux personnes déplacées les moyens de se faire entendre et préserver leur histoire. Et nous devons tout faire pour mettre en lumière le comportement de ceux qui aident le régime et leur demander des comptes pour leur comportement. Les victimes des attaques à l'arme chimique commises par Al-Assad ne méritent rien de moins de notre part.

Annexe XVI

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé sur l'application de la résolution 2118 (2013).

Je voudrais tout d'abord rappeler que le Viet Nam a toujours plaidé en faveur du désarmement complet et de la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment les armes chimiques. Nous réitérons notre condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, quels qu'en soient l'auteur, le lieu, ou les circonstances, et pour quelque raison que ce soit. Les obligations des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) doivent être pleinement respectées.

En tant que membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Viet Nam appuie pleinement les travaux qui ont été confiés à l'organisation au titre de la CIAC. Nous continuerons à encourager les efforts déployés par l'OIAC pour aider les États parties à mettre pleinement en œuvre la Convention. Pour qu'elles aboutissent à des résultats tangibles, les enquêtes de l'OIAC sur tout emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées de manière aussi exhaustive, impartiale et non politisée que possible, de façon à recueillir des éléments de preuve concluants et irréfutables.

En ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie, nous partageons les préoccupations de la communauté internationale quant à l'emploi présumé d'armes chimiques, qui peut avoir des conséquences sur la vie des civils et leur cadre de vie.

Le Viet Nam prend note du fait que la coopération s'est poursuivie entre l'OIAC et la Syrie au cours des dernières années, ainsi que pendant la période couverte par le dernier rapport, comme l'indique le quatre-vingt-cinquième rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2020/1056, annexe).

Le Viet Nam constate avec satisfaction que les deux parties ont pu rester en contact malgré les difficultés découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En particulier, nous nous félicitons de la tenue de la vingt-troisième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités nationales syriennes à Damas, fin septembre et début octobre. Nous prenons également note de la présentation de rapports mensuels par la Syrie au Conseil exécutif de l'OIAC, ainsi que de l'action des mécanismes de l'OIAC en ce qui concerne divers autres incidents.

La clarification des questions en suspens demeure de la plus haute importance pour régler ce problème de longue date. Toutefois, nous regrettons l'absence de progrès substantiels en matière de coopération entre les deux parties. C'est ce qui ressort de divers rapports mensuels et du dernier rapport sur la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 9 juillet (voir S/2020/1033, annexe). Par conséquent, nous appelons les deux parties à intensifier leurs efforts de coopération. Nous estimons que la poursuite du dialogue est le moyen le plus viable de remédier aux insuffisances qui subsistent et d'œuvrer à l'application intégrale de la résolution 2118 (2013).

Nous constatons avec regret qu'il existe de profonds désaccords entre les différentes parties dans la recherche d'une solution à la question des armes chimiques en Syrie. Par conséquent, le Viet Nam voudrait souligner l'importance cruciale de l'unité s'agissant de cette question, tant entre les États parties à la CIAC qu'entre les membres du Conseil de sécurité. Seule une action constructive et non politisée par le dialogue et la coopération permettra de trouver une solution souple en vue

de rapprocher les différents points de vue. Nous attendons également avec intérêt la poursuite des débats sur cette question lors de la prochaine Conférence des États parties à la CIAC.

Par ailleurs, il va sans dire que la seule voie pour mettre fin à la crise actuelle en Syrie passe par un règlement politique global, dans le plein respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Toutes les questions doivent être traitées en profondeur pour trouver une solution durable.

Annexe XVII

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

L'Iran attache une grande importance à la mise en œuvre complète, équilibrée et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et souligne la nécessité de préserver l'autorité, la crédibilité et la légitimité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son secrétariat technique.

L'Iran, qui a été une des grandes victimes des armes chimiques au cours de l'histoire contemporaine, condamne avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur, le lieu ou les circonstances. Tout doit être mis en œuvre pour prévenir l'emploi de ces armes ignobles.

Toutefois, ces objectifs ne peuvent être atteints que si tous les outils disponibles sont appliqués de bonne foi, avec professionnalisme et surtout, sans politisation ni discrimination d'aucune sorte.

Néanmoins, malheureusement, ce que nous continuons d'observer ici au Conseil et à l'OIAC ces dernières années, c'est qu'un groupe d'États Membres a décidé d'abuser systématiquement du processus pour faire avancer à tout prix leurs objectifs politiques. En s'appuyant sur une série d'allégations non fondées, ils abusent de ces organes pour s'en prendre au Gouvernement syrien et font abstraction des progrès réalisés jusqu'ici par ce pays dans le respect de ses obligations.

Le fait est que, dans son rapport final au Conseil en 2014, la cheffe de la Mission conjointe chargée de superviser la destruction d'armes chimiques en Syrie a confirmé que la Syrie avait rempli tous ses engagements et que tous ses stocks de produits chimiques avaient été détruits. Cela a été confirmé par la suite par l'OIAC elle-même.

Jusqu'à présent, la Syrie a soumis 83 rapports mensuels et communiqué une grande quantité d'informations à l'OIAC. En outre, dans une lettre datée du 4 novembre 2020 adressée au Directeur général de l'OIAC, elle a déclaré son engagement à continuer à travailler avec le Secrétariat technique pour régler les questions en suspens dans les meilleurs délais – le dernier exemple en date étant la tenue, tout récemment, de la vingt-troisième série de consultations entre la Syrie et l'Équipe d'évaluation des déclarations pour régler les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la Syrie.

Malgré la coopération de la Syrie, certains pays occidentaux mènent une politique improductive au sein du Conseil et de l'OIAC, ce qui ne fait que créer des divisions au sein des deux organes et éroder leur légitimité et leur crédibilité. Qui plus est, cela a affaibli le professionnalisme et le processus de prise de décision consensuel à l'OIAC, entravant ainsi les efforts visant la réalisation pleine et effective du but même de la CIAC, à savoir l'élimination des armes chimiques, qui reste à concrétiser en raison du manquement flagrant des États-Unis, seul grand État détenteur d'armes chimiques partie à la Convention n'ayant pas détruit ses stocks.

Il en va de la crédibilité de l'OIAC. Tout doit être mis en œuvre pour rétablir l'autorité de l'OIAC et promouvoir la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de la CIAC.

Annexe XVIII**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays ami, Saint-Vincent-et-les Grenadines, de présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous avons pleine confiance dans votre direction compétente, et je vous remercie d'avoir organisé la présente réunion publique sur le dossier dit « chimique ».

Je voudrais tout d'abord exprimer notre rejet catégorique des déclarations de M^{me} Nakamitsu selon lesquelles elle n'aurait reçu aucune réponse ou nouvelle information de la part du Gouvernement syrien avant l'exposé d'aujourd'hui. Ces propos sont complètement faux, car nous lui avons envoyé hier deux messages électroniques contenant les informations et les mises à jour les plus importantes concernant la coopération syrienne. Cela s'ajoute aux informations figurant dans une lettre officielle datée du 4 novembre dernier, envoyée par le Ministre adjoint des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en réponse à ses demandes. En outre, la Syrie accueille actuellement une délégation d'experts et d'inspecteurs, qui est arrivée dans le pays le 3 novembre et y restera jusqu'au 24 novembre. La Syrie coopère pleinement avec l'OIAC et assure à ses experts protection et sécurité, ainsi qu'un accès sans restriction à tous les lieux qu'ils souhaitent inspecter. Il s'agit de la septième série d'inspections. Les rapports de la sixième série ont confirmé qu'il n'y avait ni activités ni produits chimiques interdits par la Convention sur les armes chimiques dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques de Barzé et de Jamraya.

J'ai écouté attentivement les déclarations de mes collègues au cours de la présente réunion. Si nous exprimons notre profonde appréciation des positions des membres qui adhèrent aux principes du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies et qui partagent notre condamnation de l'emploi des armes chimiques et autres armes de destruction massive en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances, notre position – comme celle de ces membres – est simplement axée sur la nécessité de ne pas politiser ces questions importantes et de préserver le caractère technique, la crédibilité et le professionnalisme des travaux de l'OIAC.

Cependant, je suis surpris par la scène surréaliste et absurde que les représentants des pays occidentaux répètent inlassablement en insistant sur la nécessité d'adhérer aux principes de propagande de Goebbels qu'ils connaissent bien et en niant systématiquement tous les faits, indices et preuves qui confirment l'inexactitude de leurs affirmations.

La manière dont certains gouvernements occidentaux traitent les questions liées à la situation dans mon pays, qu'il s'agisse de questions politiques, humanitaires ou chimiques, me rappelle le roman du célèbre écrivain écossais Robert Louis Stevenson intitulé *L'Étrange cas du docteur Jekyll et de M. Hyde*. Ces gouvernements s'efforcent d'assumer le bon rôle du docteur Jekyll lorsqu'ils prônent des valeurs et des principes nobles et scandent des slogans percutants. Dans les faits, cependant, et dans leurs relations avec les autres pays, ils se comportent comme M. Hyde, ce personnage malfaisant qui n'hésite pas à commettre différents crimes tout en savourant la souffrance de ses victimes. En raison de leur implication directe dans la guerre terroriste, politique, économique et financière contre mon pays, les gouvernements de ces pays sont directement et indéniablement responsables des souffrances endurées par le peuple syrien ces neuf dernières années.

Même lors de nos débats sur la maîtrise des armements et la prévention de la propagation des armes de destruction massive, il existe un fossé profond et une rupture dans les positions des pays occidentaux qui ont détruit l'Iraq sous couvert de prétextes qui se sont avérés fallacieux. Ces mêmes gouvernements mènent depuis des années une campagne de désinformation et de fabrication d'accusations contre mon pays, alors même qu'ils fournissent à l'occupation israélienne un soutien militaire et technique pour renforcer son arsenal d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et qu'ils défendent Israël dans les forums internationaux, perpétuant ainsi les violations israéliennes des accords et instruments internationaux pertinents.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe aux membres permanents et non permanents du Conseil est-il compatible avec cette schizophrénie, cette sélectivité et cette politique de deux poids, deux mesures ? Qu'en est-il des leçons de l'histoire, des témoignages et des rapports de Hans Blix, Scott Ritter, David Kelly et José Bustani, et des autres documents qui exposent la manipulation de certains gouvernements à cet égard pour atteindre leurs objectifs au détriment de la paix et de la sécurité internationales et de la vie et du bien-être du peuple syrien ? Qu'en est-il des informations et des preuves fournies par l'ancien inspecteur de l'OIAC, Ian Henderson, le professeur Theodore Postol et M. Aaron Maté lors de la réunion organisée selon la formule Arria le 27 septembre, grâce à une initiative russe fort appréciée ? Je rappelle également au Conseil le scandale qui a eu lieu lorsque des pays occidentaux ont empêché M. José Bustani de prendre la parole (voir S/PV.8764).

La République arabe syrienne réaffirme une fois de plus qu'elle n'a pas utilisé d'armes chimiques. La Syrie ne possède plus d'armes chimiques. Par ailleurs, elle reste déterminée à coopérer avec l'OIAC, son secrétariat technique et son équipe d'évaluation des déclarations afin de régler toutes les questions en suspens, de clore définitivement ce dossier dès que possible et de briser ce cercle de jeux et de désinformation médiatique.

Dans ce contexte, nous rappelons au Conseil que, malgré les conditions de sécurité difficiles que nous avons connues au fil des ans et les graves défis posés par les organisations terroristes et les terroristes transnationaux et leurs opérateurs, la Syrie a pu coopérer avec l'ONU à New York et avec l'OIAC à La Haye afin de remplir ses engagements découlant de son adhésion à la Convention sur les armes chimiques en 2013. Cette coopération a permis d'éliminer l'ensemble du stock syrien d'armes chimiques et de détruire les installations de fabrication connexes. M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe de l'OIAC chargée d'éliminer les armes chimiques en Syrie, a fait part de cette nouvelle au Conseil dans son exposé il y a cinq ans, en juin 2014, et celle-ci a été corroborée par les documents publiés par le Secrétariat technique de l'OIAC, dont le dernier en date est le quatre-vingt-cinquième rapport mensuel du Directeur général (voir S/2020/1056, annexe), publié le 10 octobre.

Malgré ces garanties et le fait que les représentants des pays occidentaux ont vu de leurs propres yeux la destruction des stocks syriens d'armes chimiques à bord du navire américain *M/V Cape Ray* et de plusieurs navires européens, certains États Membres ont maintenu leur position hostile à l'égard de mon pays.

Ces États Membres ont cherché à intensifier la pression politique et, sans aucune vérification, ont lancé des actes d'agression unilatéraux et tripartites qui ont, entre autres, complètement détruit des installations civiles telles que les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques de Barzé et de Jamraya, bien que l'OIAC et ses équipes aient fouillé à plusieurs reprises le Centre et confirmé qu'il n'était pas utilisé à des fins illégales.

En outre, ces mêmes États Membres ont mis en place des mécanismes illégaux, approuvés en violation de la loi et des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, tels que la prétendue « Équipe d'enquête et d'identification », et se sont appuyés sur les rapports de cette équipe, qui manquaient cruellement de crédibilité et de professionnalisme. On peut par exemple citer le rapport fabriqué de toutes pièces sur les événements de Latamné. Par ailleurs, ces États ont fait fi des informations fournies par la République arabe syrienne et la Fédération de Russie à l'appui de la décision prise par le Conseil exécutif de l'OIAC à sa quatre-vingt-quatorzième session, et ont imposé des dates et des délais artificiels qui ne correspondent pas aux difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui a conduit l'actuelle Administration américaine à déposer au Conseil un projet de résolution susceptible de provoquer l'escalade, qui vise à promouvoir ses objectifs et à les imposer par la pression et la menace.

Cela nous ramène au docteur Jekyll et à M. Hyde. Les États-Unis d'Amérique, qui se disent attachés à la maîtrise des armements et à la non-prolifération et qui ont déposé au Conseil un projet de résolution contre mon pays, sont le seul État partie à la Convention sur les armes chimiques qui possède encore d'énormes stocks d'armes chimiques – depuis la Seconde Guerre mondiale – et qui refuse de les détruire. De plus, ils ont cherché, de concert avec leurs alliés, à dissimuler les crimes commis par les organisations terroristes et leur utilisation d'armes chimiques et de gaz toxiques contre les civils syriens et les forces de l'Armée arabe syrienne.

C'est ce qui ressort une fois encore du rapport de la mission d'établissement des faits en République arabe syrienne concernant l'incident survenu à Alep le 28 novembre 2018, au cours duquel des organisations terroristes ont utilisé des armes chimiques qui ont fait 125 blessés parmi les civils et le personnel militaire. La mission a remis en question ces faits et affirmé de manière déconcertante qu'elle n'était pas en mesure d'établir si des produits chimiques avaient été utilisés dans cette attaque, en dépit des preuves contraires apportées par les Gouvernements syrien et russe. La mission d'établissement des faits aurait-elle adopté la même position si elle avait pu attribuer la responsabilité au Gouvernement syrien plutôt ?

Mon pays est résolu à continuer de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC et l'Équipe d'évaluation des déclarations pour résoudre toutes les questions en suspens. À cette fin, le 4 octobre, mon gouvernement a envoyé au Directeur général de l'Organisation une lettre officielle contenant des réponses à ses demandes de renseignements concernant l'application de la décision prise par le Conseil exécutif à sa quatre-vingt-quatorzième session au sujet des incidents survenus à Latamné. Le 15 octobre, mon pays a soumis au Secrétariat technique son quatre-vingt-troisième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction des armes chimiques et de leurs installations de fabrication. En septembre dernier, l'accord de coopération tripartite conclu entre le Gouvernement syrien, l'ONU et l'OIAC a été prorogé pour une période de six mois à compter du 30 septembre. Du 28 septembre au 1^{er} octobre, la vingt-troisième série de consultations a eu lieu entre le Gouvernement syrien et l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui s'est rendue à Damas, et le Gouvernement syrien a accordé à cette dernière un accès complet à toutes les installations pour assurer le succès de sa mission. Malgré toutes ces informations, certains collègues au sein du Conseil, ainsi que M^{me} Nakamitsu, affirment que le Gouvernement syrien ne coopère ni avec l'OIAC ni avec l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Compte tenu des mesures positives prises par mon pays, nous appelons tous les États membres de l'OIAC à rejeter la politisation du caractère technique de cette organisation et à remédier à tous les défauts graves qui entachent ses travaux et pourraient nuire à son statut et à sa crédibilité. Dans le souci de préserver le mandat et la crédibilité de l'ONU, nous demandons également à la Haute-Représentante

pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, d'agir avec professionnalisme, impartialité et objectivité et de ne pas faire abstraction des informations que nous lui transmettons.

Mon gouvernement renouvelle son soutien à la Fédération de Russie en ce qui concerne les allégations faites par les pays occidentaux sur l'affaire Navalny et, précédemment, sur l'affaire Skripal.

Enfin, il est regrettable que les règles élémentaires de déontologie dans le discours diplomatique fassent défaut, notamment dans l'approche de mon collègue, le Représentant permanent de l'Allemagne. Nous pensions qu'après avoir siégé pendant près de deux ans au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, il serait plus compétent et tiendrait un discours plus policé et plus raffiné. Fort heureusement, l'histoire nous enseigne que l'Allemagne était en guerre avec mon pays au début de la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'elle a envahi la Syrie aux côtés des forces supplétives du régime français de Vichy. La Syrie a déclaré la guerre à l'Allemagne nazie et participé avec les Alliés à la création de l'ONU en 1945. L'histoire nous enseigne aussi que nos deux pays entretiennent de bonnes relations depuis la chute du nazisme. Pourtant, dans ses déclarations, le Représentant permanent de l'Allemagne s'obstine à utiliser un langage bien trop hostile envers mon pays, comme si nous étions en guerre. Contrairement aux croyances et aux chimères du Représentant permanent de l'Allemagne, nous n'estimons pas être en guerre contre son pays.

Annexe XIX**Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente réunion, ainsi que la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé.

Dans son quatre-vingt-cinquième rapport (voir S/2020/1056, annexe), le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) souligne une fois de plus la nécessité de poursuivre les travaux visant à écarter le danger que représenterait l'emploi d'armes de destruction massive en Syrie.

Le régime syrien continue de bafouer les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, sapant ainsi les efforts consentis par la communauté internationale pour amener le régime à répondre de ses crimes notoires contre l'humanité.

Les lacunes, disparités et incohérences relevées dans la déclaration mensongère du régime ne sont toujours pas résolues et contreviennent aux obligations lui incombant au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Les questions en suspens liées à la déclaration initiale du régime syrien doivent être résolues en étroite coopération avec l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le régime doit informer sans plus tarder l'OIAC de l'étendue de son programme d'armes chimiques.

La décision adoptée le 9 juillet par le Conseil exécutif de l'OIAC constitue une avancée cruciale dans la lutte contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien.

Nous exprimons notre vive préoccupation quant à la non-application de ladite décision par le régime d'Al-Assad dans un délai de 90 jours, comme le prévoit la décision et comme l'indique également le rapport du Directeur général de l'OIAC en date du 14 octobre. La Turquie attend avec intérêt que de nouvelles mesures soient prises, notamment à la prochaine session de la Conférence des États parties, pour remédier au manquement du régime syrien, qui n'a pas déclaré ni détruit toutes ses armes chimiques et ses installations de fabrication d'une manière pleinement vérifiable.

Le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence et de concert sur cette question cruciale. C'est le seul moyen de prévenir tout emploi d'armes chimiques par le régime contre son propre peuple à l'avenir.

La mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne travaille sur les dernières enquêtes concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec impatience les résultats de ces enquêtes. Nous prenons note des rapports de la mission sur les incidents survenus à Saraqeb et à Alep, publiés le 1^{er} octobre. Le rapport de la mission sur les allégations d'attaque à l'arme chimique à Alep en novembre 2018 prouve le caractère infondé des déclarations du régime. Ces allégations infondées ne visent qu'à détourner l'attention de la culpabilité bien établie de la Syrie dans un certain nombre d'attaques à l'arme chimique.

La Turquie réitère son plein soutien à l'Équipe d'enquête et d'identification et attend avec impatience la publication de son prochain rapport. Nous soulignons une fois de plus notre confiance dans l'intégrité et l'impartialité du Secrétariat technique, de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de l'Équipe d'enquête et d'identification et de la mission d'établissement des faits de l'OIAC. Leurs efforts inestimables doivent être soutenus, et non pas entravés ou discrédités.

Nous renouvelons notre appel à l'application du principe de responsabilité en Syrie. Les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU et de la mission d'établissement des faits, et plus récemment le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur Latamné, constituent une base suffisante pour agir afin de mettre fin à l'impunité. L'Équipe d'enquête et d'identification travaille méticuleusement pour identifier les auteurs d'attaques menées en Syrie avec des armes chimiques, et nous saluons ses efforts.

Nous soutenons aussi pleinement la coopération entre le Secrétariat de l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne sont également fort utiles et contribuent à l'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Nous ne devons pas tolérer les tentatives qui mettent en péril la norme contre l'utilisation des armes de destruction massive. Il est de notre devoir collectif d'exhorter le régime syrien à coopérer avec l'OIAC. Le régime d'Al-Assad a employé des armes classiques et chimiques pendant une décennie de guerre contre ses propres citoyens. Nous appelons le Conseil de sécurité à agir dans l'unité et à veiller à la mise en œuvre de sa résolution 2118 (2013).

Enfin, je voudrais également rappeler la responsabilité qui incombe tout particulièrement aux parties ayant une influence sur le régime syrien à cet égard. L'histoire nous jugera non seulement sur ce que nous avons fait, mais aussi sur ce que nous n'avons pas fait. Nous devons agir de manière décisive afin de garantir l'application du principe de responsabilité en Syrie. Il y va de notre responsabilité historique envers les victimes de ces attaques chimiques.
